

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Je soussignée, Lucie Coallier OMA, Greffière pour la ville de L'Île-Perrot, atteste par la présente avoir modifié le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2010 de la manière suivante :

a) En remplaçant le titre par le texte suivant :

« BÂTIMENT DE SERVICE AU PARC MICHEL-MARTIN – DEMANDE D'AJUSTEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS – DUBÉ MATTE ARCHITECTES »

b) En ajoutant au dernier alinéa, immédiatement après les mots « qui sera payé à taux horaire », les mots suivants :

« dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment de service au parc Michel-Martin. »

La présente modification est faite conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes.

Fait à L'Île-Perrot, ce 21^{ième} jour de mai de l'an 2010.

Lucie Coallier OMA
Greffière